

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



CCAS DE DAX



EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil d'administration

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ et le 27 novembre 2025 à 18h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de DAX, convoqué le 20 novembre 2025, s'est réuni dans la salle des commissions n°1 en mairie, sous la présidence de Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Vice-Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration <i>1 siège vacant : représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département</i>	16	Date de la convocation : 20 novembre 2025
Nombre de présents	12	
Nombre de pouvoirs	1	Date de la publication : 05 décembre 2025
Suffrages exprimés	13	

ETAIENT PRESENTS :

Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Mme Marylène HENAULT, Mme Aline DUZERT, M. Patrice BOUCAU, Mme Gisèle CAMIADE, M. Dominique DUBROCA, Mme Maria OREA, M. José PEREZ, M. Jean-Maurice CASTEX, Mme Anne DE LAPORTERIE, M. Jean Pierre LAFARGUE, M. Jean Paul USSEL

ABSENTS ET EXCUSES :

M. Julien DUBOIS, M. Julien RELAUX, M. Didier ZARZUELO, M. Pierre STETIN

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

POUVOIRS :

M. Julien RELAUX à Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurent DUBOIS

OBJET : Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2024 CCAS

Vu l'article L231-1 du Code général de la fonction publique relatif à l'élaboration du rapport social unique,

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au Rapport Social Unique (RSU) dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales,

Vu l'arrêté du 14 août 2023 modifiant l'arrêté de 10 décembre 2021 et complétant la liste des indicateurs pour la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 novembre 2025.

Considérant que le Rapport Social Unique (RSU) est obligatoire pour l'ensemble des collectivités et établissements publics. Le RSU est annuel et commun aux 3 fonctions publiques. Ce rapport annuel rassemble les données à partir desquelles sont établies les lignes directrices de gestion et de stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,

Considérant que ce rapport doit être présenté en Comité Social Territorial (CST) pour avis et qu'il doit également être présenté à l'assemblée délibérante avec l'avis du CST,

Considérant que ce rapport est rendu public par la collectivité sur son site internet ou à défaut, par tout autre moyen permettant d'en assurer la diffusion,

Considérant que ce rapport met en avant les moyens budgétaires et humains et rassemble les données sociales Ressources Humaines de l'année 2024. A partir d'un recensement d'environ 90 indicateurs et plus de 200 tableaux, il permet d'apprécier les caractéristiques des emplois et la situation des agents au 31/12/2024, de mettre en exergue les principales évolutions ainsi que d'éclairer les actions à mettre en place en matière ressources humaines.

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat sur l'évolution des politiques des ressources humaines.

SUR PROPOSITION DE MME PECHAUDRAL-DOURTHE SARAH, VICE-PRESIDENTE DU CCAS, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 13 VOIX POUR,

Article 1 : prend acte de la présentation du rapport social unique 2024 du CCAS de Dax.

**Secrétaire de séance,
Laurent DUBOIS**

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**

**Le Président du CCAS,
Julien DUBOIS**



« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

Accusé de réception en préfecture
040-264000860-20251128-20251127-12-DE
Date de télétransmission : 02/12/2025
Date de réception préfecture : 02/12/2025